

SEMINAIRE

LES INFRASTRUCTURES CRITIQUES FACE AU RISQUE CYBERNETIQUE

MOT D'INTRODUCTION

**M. MOHAMMED TAWFIK MOULINE
DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT ROYAL DES ETUDES STRATEGIQUES**

**Rabat
MARDI, 27 MARS 2012**

Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES)

Avenue Azzaitoune, Hay Riad, Rabat 10100

Téléphone : +212 (0) 537.71.83.83 – Fax : +212 (0) 537.56.40.79

Email: contact@ires.ma

Site Web: www.ires.ma



Mesdames et Messieurs

C'est avec un immense plaisir que nous vous accueillons aujourd'hui à l'Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES) dans le cadre de ce séminaire consacré à une thématique qui constitue aujourd'hui une préoccupation majeure de tous les pays, à savoir la protection des infrastructures critiques face au risque cybernétique.

D'emblée, je tiens à souligner que l'intérêt porté par l'IRES à l'étude des questions sécuritaires tire sa justification du fait que l'anticipation des risques et des menaces, qui est l'une des préoccupations majeures de toute stratégie sécuritaire, constitue une des fonctions de l'Institut. D'ailleurs, l'IRES a été créé pour « ...renforcer les capacités d'analyses, d'adaptation et d'anticipation du Maroc », conformément au Discours du Trône de juillet 2003.

De plus, de telles questions s'inscrivent de manière cohérente avec l'approche retenue par l'IRES au niveau des études composant son programme d'activité. Cette approche, qui est par essence holistique et multidimensionnelle, a toujours été axée sur l'incorporation de la dimension sécuritaire comme trame de fond des analyses stratégiques conduites par l'Institut, avec toutefois un intérêt particulier accordé aux questions de sécurité alimentaire, sanitaire, économique ou encore énergétique.

Mesdames et Messieurs,

Ce séminaire intervient suite à l'atelier technique organisé par l'IRES le 8 février 2012 où il était question de cerner les concepts clés en matière de protection des infrastructures critiques d'un pays et d'aborder quelques aspects se rapportant à la situation marocaine dans ce domaine.



A ce titre, les conclusions qui ont été dégagées lors de cet atelier sont les suivantes :

- La sécurité et la protection des infrastructures critiques est une thématique qui demeure sous explorée même à l'échelle internationale. Au Maroc, la promotion de la recherche académique et opérationnelle sur ce thème mérite d'être encouragée dans le but d'approfondir la réflexion sur les différents risques encourus et de proposer des solutions adaptées au contexte national.
- La cyber-sécurité devrait figurer au rang des priorités de la stratégie sécuritaire nationale, compte tenu de ses effets directs sur le fonctionnement des infrastructures et de l'économie du pays en général.
- Le Maroc devrait se doter d'un cadre juridique adéquat en matière de protection de ses infrastructures critiques, en s'inspirant des meilleures pratiques internationales en la matière.
- La protection des infrastructures vitales exige une mobilisation et une coordination étroite entre les différents acteurs concernés (pouvoirs publics, opérateurs économiques, milieu académique,...) afin de favoriser une appropriation collective des enjeux .

Mesdames et Messieurs,

La question de la sécurité des infrastructures n'est certainement pas une question subsidiaire au Maroc. Elle se pose avec autant d'acuité au regard du développement accéléré que connaît le pays sur le plan de l'édification de ses infrastructures.

La vulnérabilité des infrastructures face au risque cybernétique gagnerait à être appréciée à l'aune de l'interdépendance croissante de celles-ci. C'est le cas, entre autres, du lien entre le système des paiements bancaires et le réseau des télécommunications, ou encore des interdépendances entre les barrages, le secteur agricole et la production d'énergie .



Ces motifs de préoccupation justifient l'importance de recourir à des approches globales et intégrées, permettant aussi bien de développer les capacités préventives et d'alerte en matière de sécurité des infrastructures vitales du Maroc que de renforcer leur résilience aux chocs, surtout que le pays aspire à s'adjuger une position de hub régional au plan commercial et financier.

Mesdames et Messieurs,

Le séminaire d'aujourd'hui s'inscrit dans la continuité de la réflexion initiée par l'IRES sur la sécurité des infrastructures. L'élargissement du débat aux opérateurs économiques et à certains départements ministériels et instances nationales concernés par cette thématique a pour objet d'approfondir les discussions sur certains aspects pertinents liés à ce sujet en se référant à quelques cas concrets.

En vue de favoriser un regard croisé des principaux enjeux soulevés par cette problématique, il sera opportun d'apporter quelques éléments de réponse aux questionnements suivants :

- Quel sont les forces et les faiblesses du Maroc en termes de sécurité de ses différentes infrastructures ?
- Quel cadre réglementaire le Maroc aurait-il à mettre en place pour lutter avec efficacité contre le risque cybernétique ?
- Comment le Maroc pourrait-il développer la coordination entre les différents acteurs en matière de cyber-sécurité ?
- Quels enseignements utiles faudrait-il tirer des meilleures pratiques internationales ?

La présence aujourd'hui d'un panel d'experts nationaux et étrangers constitue une opportunité idoine pour cerner les contours de la question de la protection des infrastructures stratégiques du Maroc.

Je vous remercie de votre attention et je souhaite plein succès à notre séminaire.

